



**Politique achats responsables**

**GENERAL EMBALLAGE** s'est engagée dans une démarche de responsabilité sociétale en faveur du développement durable selon les lignes directrices de la norme ISO 26000.

Dans ce cadre, **GENERAL EMBALLAGE** veille à la promotion de la responsabilité sociétale sur sa chaîne de valeur, notamment au travers de la mise en place d'exigences d'achats responsables auprès de ses prestataires de fournitures de biens et de services.

L'objectif de cette démarche est d'améliorer **l'engagement responsable** de l'ensemble de la chaîne de valeur des produits de carton en vue de la protection de l'environnement, la lutte contre le réchauffement climatique, des pratiques sociales équitables et sûres, des pratiques économiques éthiques, et enfin une contribution positive envers les communautés locales en tant qu'entreprises citoyennes.

La présente politique **d'achats responsables** s'inscrit dans les lignes directrices de la norme ISO 20400, et s'articule autour des axes suivants :

- L'application d'exigences de durabilité et d'engagement sociétal aux entreprises représentant les achats les plus significatifs de l'entreprise, impactant effectivement la chaîne de valeur, dans un objectif de couvrir progressivement dans un premier temps 80% du budget des achats de GE par ordre d'importance décroissant, et ce au regard de la concentration des achats de GE.
- La sensibilisation progressive des fournisseurs de biens et de service pour les 20% de budgets d'achats restants.
- La mise en place d'un standard d'exigences de durabilité et d'engagement sociétal qui sera soumis à l'ensemble des fournisseurs constituant les 80% d'achats les plus importants.
- La mise en place d'un formulaire d'évaluation ESG des fournisseurs concernés, basé sur des composantes environnementales, sociales et sociétales, et sur la loyauté des pratiques et la lutte contre la corruption.
- L'intégration de l'évaluation ESG dans les critères d'évaluation et de réévaluation généraux des fournisseurs de GE, y compris en termes d'appréciation du fournisseur en matière de reconduction de la relation commerciale.
- La mise en place d'Audits ESG des fournisseurs (complets ou partiels) sur la base statistique ou à la suite d'écart significatifs constaté par rapport aux réglementations, ou normes généralement reconnues.

Les directions du système de management durable et des achats ont la charge de l'application de la présente politique, qui sera revue et améliorée dans le cadre du cycle de système de management.



**Le Directeur Général**

*M. HAMMOUDI*  
Directeur Général  
M. HAMMOUDI

01 JUL 2025